***Chapitre 10 : le cadre général de l’action économique de l’Etat et les politiques structurelles.***

I) La spécificité du rôle de l’Etat dans l’économie.

L’Etat pèse un poids particulier sur les marchés.

L’Etat influence les comportements des agents sur le marché.

L’Etat est le garant des infrastructures de marché.

II) La politique économique

Qu’est-ce que la politique économique ?

La règle fondamentale de combinaison des politiques économiques.

Les leviers d’intervention économique de l’Etat.

III) Les coûts de l’intervention économique de l’Etat.

Les imperfections dans la prise de décision

* Les distorsions dans la représentation des intérêts privés.
* L’interférence des intérêts propres des décideurs administratifs.
* Le brouillage dans l’expression des choix collectifs.

Les imperfections dans la mise en œuvre des décisions.

* Les mécanismes d’intervention publics engendrent des coûts importants.
* Les mécanismes d’intervention publics sont moins facilement contrôlables.

IV) La réponse aux imperfections de marché : les politiques structurelles.

L’optimisation des mécanismes de marché.

* Réduire les distorsions des prélèvements fiscaux : l’objectif de neutralité de la politique fiscale.
* Garantir le jeu des mécanismes de marché : la politique de la concurrence.
* Etendre les mécanismes de marché à des domaines où ils ne s’appliquent pas spontanément : la création des marchés de droit de propriété.

L’action sur les préférences des agents et la création de mécanismes de coordination alternatifs au marché.

* L’action sur la préférence des agents : l’objectif incitatif de la politique fiscale.
* La prise en charge directe par a collectivité de la production des biens publics purs : les politiques d’internalisation des externalités irréductibles.

***Chapitre 11 : la stabilisation conjoncturelle (1) : la politique budgétaire.***

I) Les instruments d’intervention budgétaire

Augmenter les dépenses sans augmenter les impôts : le multiplicateur budgétaire.

Baisser les impôts sans toucher aux dépenses : le multiplicateur fiscal.

Augmenter le niveau du budget sans toucher à son solde : le multiplicateur du budget équilibré.

Laisser fluctuer les recettes et les dépenses en fonction de la conjoncture : les stabilisateurs automatiques.

II) les contraintes de la stimulation budgétaire : la soutenabilité et l’efficacité de la politique budgétaire.

La contrainte de financement des administrations publiques.

* Les marges de manœuvres de l’Etat.
* La première contrainte de financement : les ressources fiscales sont limitées.
* La seconde contrainte de financement : la dette publique ne peut croître indéfiniment.

Les limites de l’efficacité de l’intervention budgétaire

* La remise en cause de l’efficacité de l’intervention budgétaire par l’ajustement des prix : les effets d’éviction.
* La remise en cause de l’efficacité de l’intervention budgétaire par le jeu des anticipations : l’effet néoricardien et la proposition d’inefficacité des politiques économiques.

Les effets pervers de la dette publique sur les prix.

III) Quelles règles assigner à l’intervention budgétaire ?

Une solution extrême : la prohibition juridique des déficits publics.

La solution optimale : l’adoption de normes de discipline budgétaire modulées.